ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Taux

Question écrite n° 10739

Texte de la question

M Francisque Perrut attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, sur le cout eleve des manuels scolaires du fait du taux eleve de la TVA Le livre etant le support pedagogique essentiel pour l'instruction des enfants, il lui demande s'il est envisageable de faire en sorte que leurs prix soient rendus accessibles au budget des ecoles qui ne beneficient pas toujours de subventions exceptionnelles ou suffisantes pour les acheter ou les renouveler lorsque cela est necessaire.

Texte de la réponse

Reponse. - L'article 9-1 de la loi de finances pour 1989 a ramene de 7 p 100 a 5,5 p 100 le taux reduit de la taxe sur la valeur ajoutee. Cette mesure, qui s'applique notamment aux livres scolaires, s'inscrit dans la perspective de l'harmonisation europeenne des taux. Elle va dans le sens des preoccupations exprimees par les honorables parlementaires.

Données clés

Auteur : M. Perrut Francisque
Circonscription : - Union pour la démocratie française
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 10739
Rubrique : Tva
Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports
Ministère attributaire : budget

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 13 mars 1989, page 1192